

# CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Robert EMERIAT représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences FTIRA,

Atteste que : - JOURMARD Anthony

Salarié(e) de l'entreprise : **BADIOU HYGIENE ET ENVIRONNEMENT**

A suivi en présentiel l'action

## **FI.000.003 - Certificat d'Aptitude à Travailler en Espace Confiné (formation modulaire)**

### **Nature de l'action concourant au développement des compétences:**

- action de formation <sup>1</sup>
- bilan de compétences
- action de VAE
- action de formation par apprentissage

Qui s'est déroulée du **03 décembre 2025 au 04 décembre 2025** pour une durée totale de 14H.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : FEYZIN

Le : 04 décembre 2025

FTIRA  
Robert EMERIAT  
5, rue des Tamaris  
69320 Feyzin  
contact@ftira.fr  
0687511300

<sup>1</sup> Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.